

**Communauté**  
d'**agglomération**  
*du* Pays  
**Voironnais**

CIC du 03.11.21



***Politique cyclable du Pays Voironnais***  
***Bassin de vie de la Haute Morge***

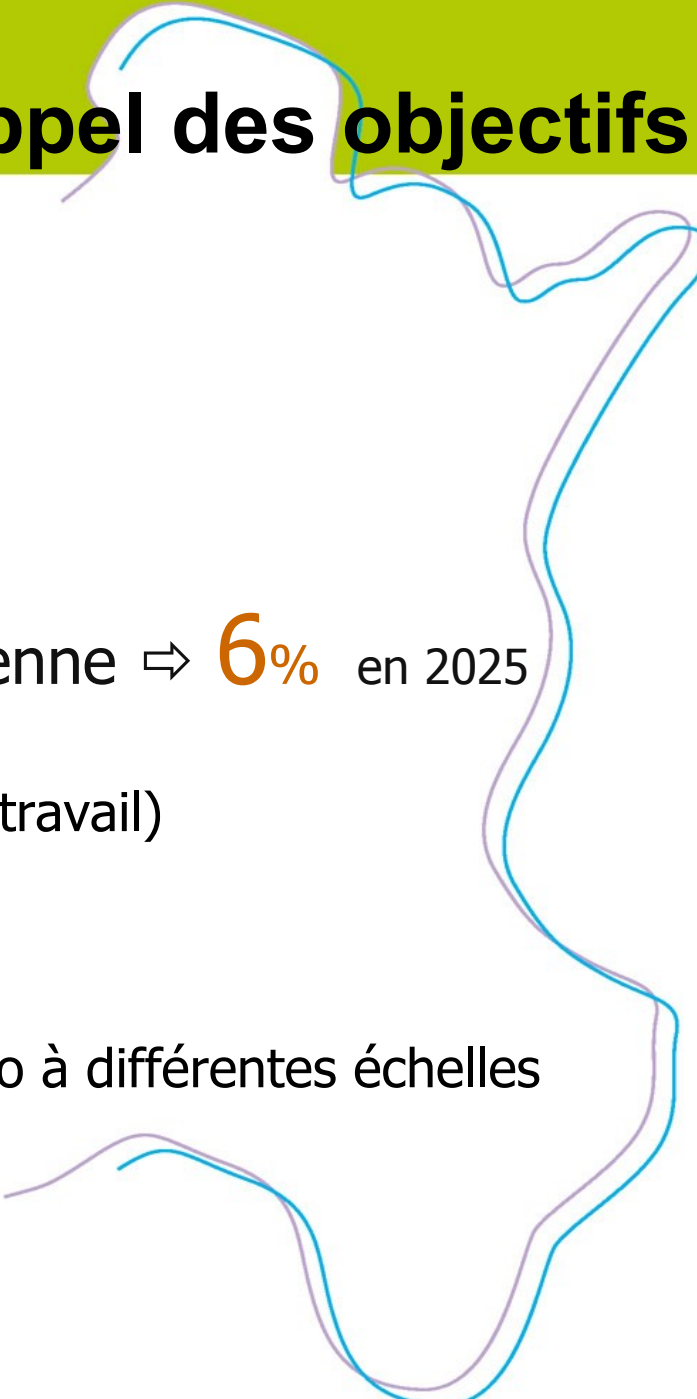




# Rappel des objectifs

## Schéma vélo validé en avril 2021

Multiplication par 3 de la pratique quotidienne  $\Rightarrow$  6% en 2025

- Cibler la pratique régulière et utile (domicile – travail)
  - Sécuriser la pratique
  - Légitimer le vélo et développer une culture vélo à différentes échelles
  - Proposer une offre de service de Qualité
- 

# Rappel des objectifs

## 4 leviers d'actions



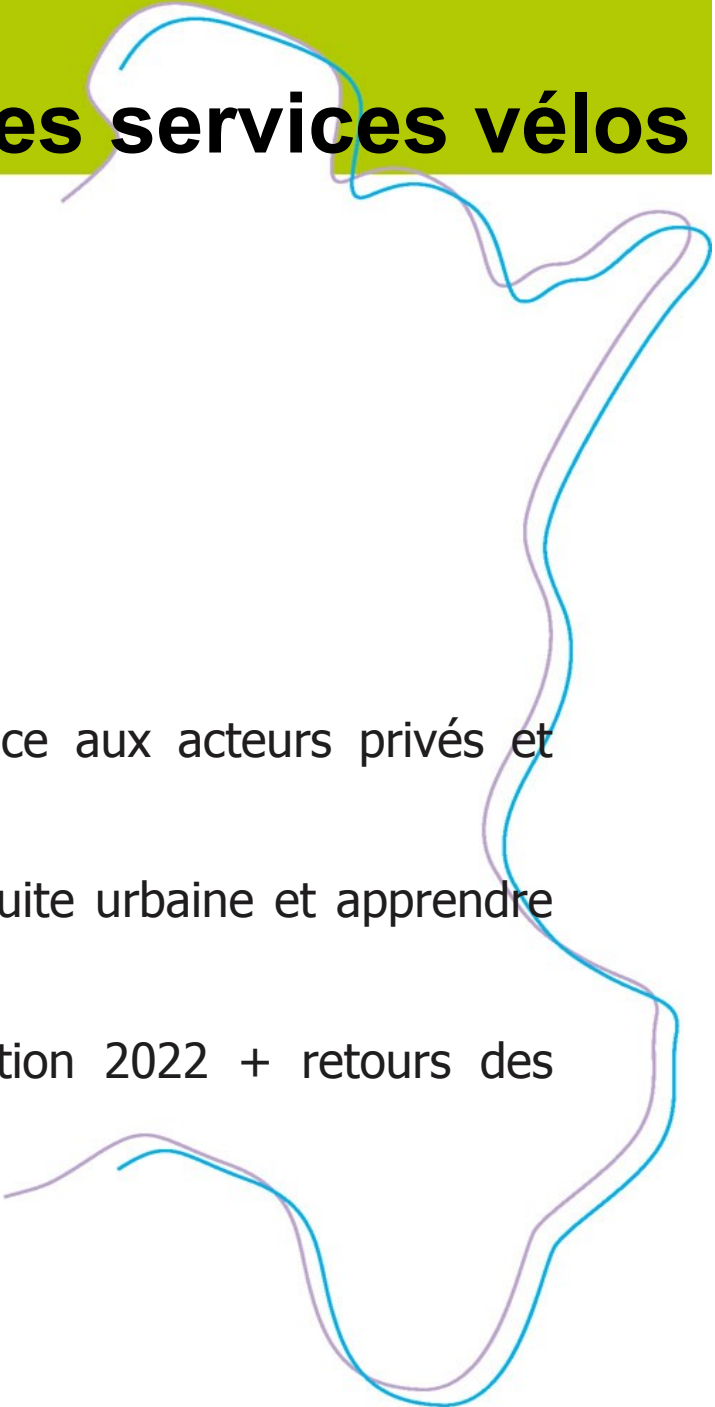
Action  
déployée en  
octobre 2021



# 1-Les services vélos

## Les objectifs inscrits dans le schéma vélo :

### Permettre aux habitants du Pays Voironnais de :

- ➔ Se procurer un vélo par des services de location
  - ➔ Réparer et entretenir leur vélo notamment grâce aux acteurs privés et associatifs présents sur le Pays Voironnais
  - ➔ Apprendre à rouler en vélo : se former à la conduite urbaine et apprendre aux enfants à faire du vélo
  - ➔ Garer leur vélo en sécurité : Étude d'implantation 2022 + retours des communes : Alvéole 3
- 



## 2- L'infrastructure

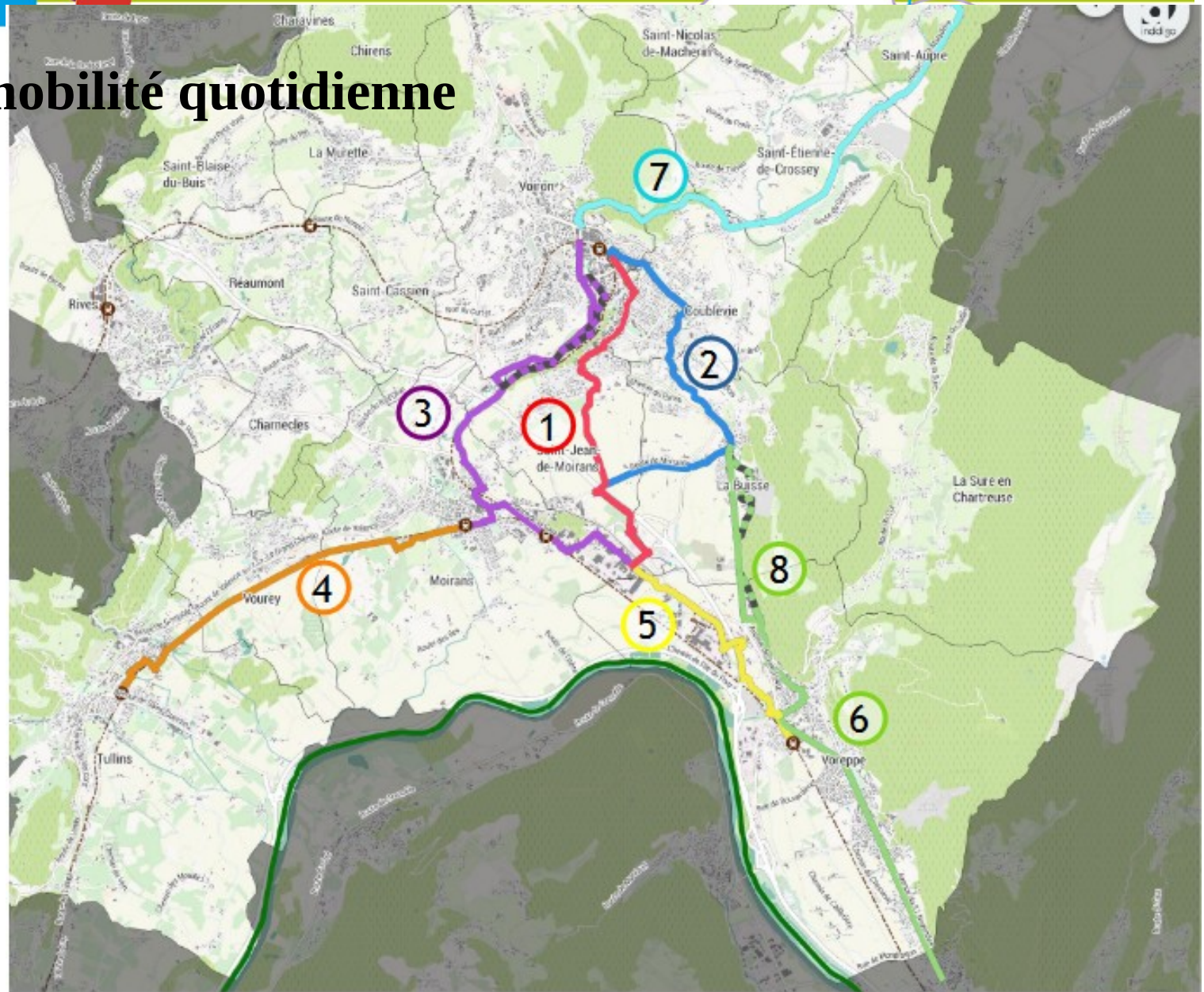
### Développer la mobilité quotidienne

→ 8 liaisons

→ Un réseau de 65 km à aménager et sécuriser

→ Objectifs

- Relier les centres urbains
- Relier les Pôles d'Échanges Multimodaux
- Relier les zones d'activités





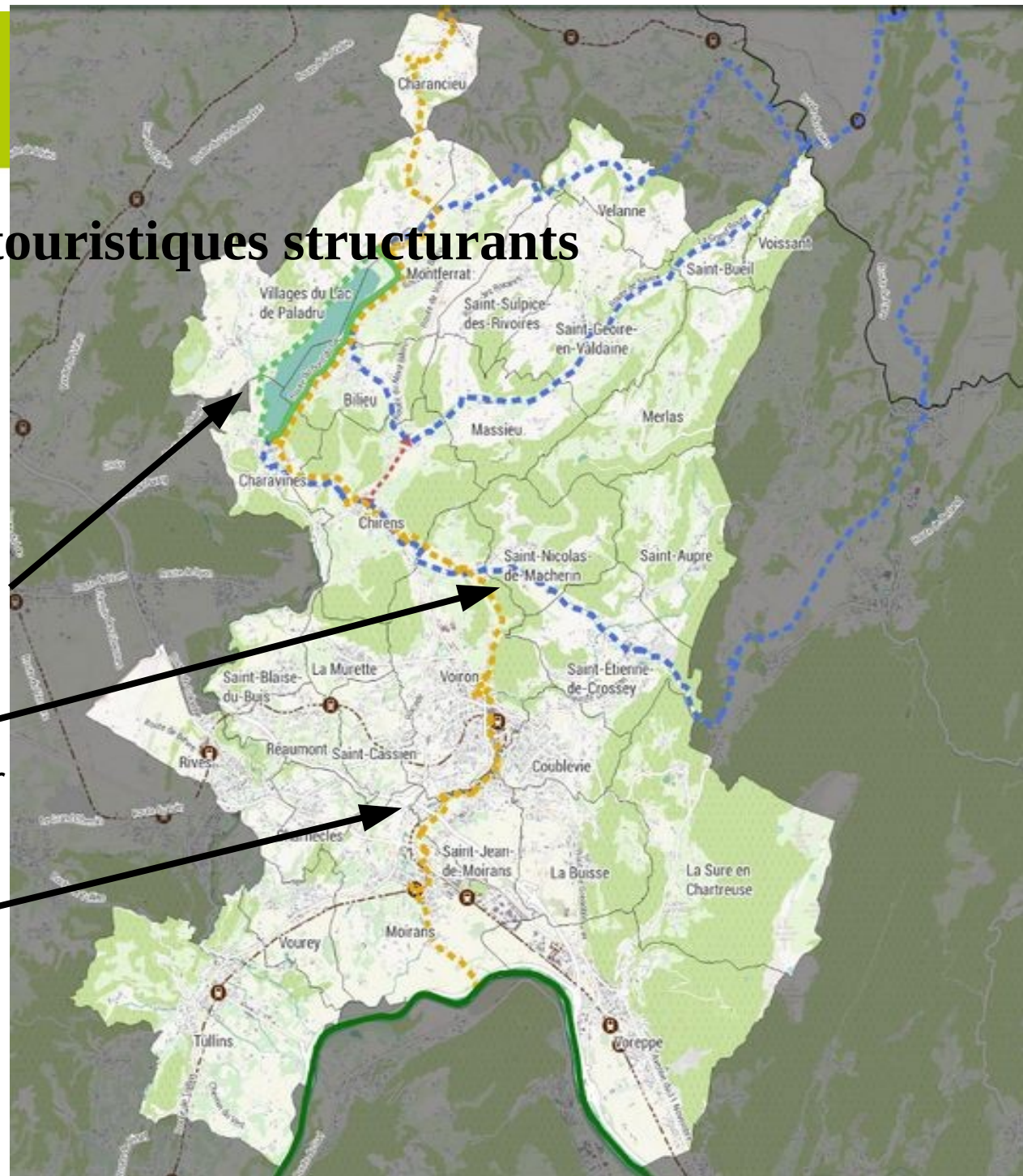
## Intégration des projets touristiques structurants

→ Un réseau de 75 km à aménager

Rive Ouest du lac-Porté avec le département

Connexion des 5 lacs de la région : (3 variantes) - porté par la région

Connexion entre les grand itinéraire V63 et la Via Rhôna - porté par le PV



# Financement et portage

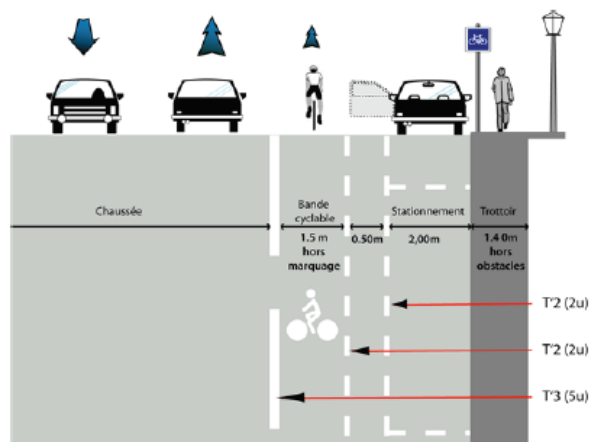
- Délibération 27 avril 2021-Nouvelle compétence  
« *Sont d'intérêt communautaire **les voies vertes et les pistes cyclables séparées de la voirie identifiées au schéma vélo** qu'il s'agisse d'une voie propre ou attenante à la voirie routière mais séparée par un ouvrage ou élément matériel* »  
⇒ **Maîtrise d'ouvrage et financement à 100 % par le PV**
- Les bandes cyclables et autres aménagements sur chaussée identifiés au schéma relèvent de la compétence voirie, exercée par les communes ou le département.  
⇒ **Financement en partie par le PV et maîtrise d'ouvrage selon tableau de répartition vu en COPIL du 25/01/2021**



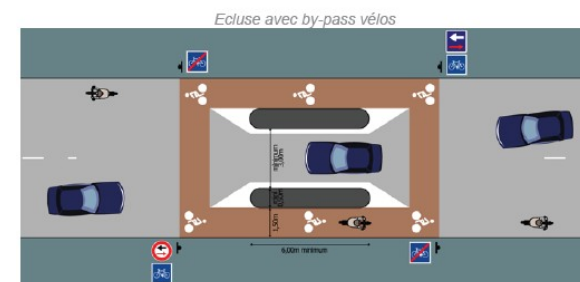
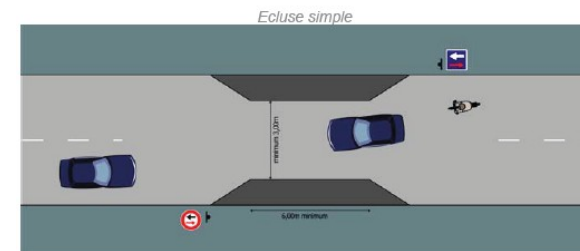
**Les voies vertes, pistes cyclables et autres aménagements qui ne sont pas identifiés sur le schéma vélo ne seront pas portés et financés dans le cadre du schéma vélo**

# Outils aux communes

- Charte des aménagements cyclables
- Services techniques du Pays Voironnais
  - Service mobilité
  - Service aménagement opérationnel



## Conditions d'implantation







# Opportunités réglementaires

- **Sécurisation des passages piétons** : Le stationnement voiture ne peut être aménagé 5 mètres en amont d'un passage piéton. La mise en conformité doit être réalisée d'ici au 31 décembre 2026 (*Loi LOM 2019*)
  - ➔ Opportunité : Libérer de l'espace public pour du stationnement vélo
- **Aménagements cyclables obligatoires** : A l'occasion des réalisations ou des réaménagements de voies, Il est obligatoire d'intégrer un aménagement cyclable. - Y compris hors agglomération (*Evolution du code de l'environnement Loi LAURE – Loi LOM 2019*)
- Depuis 2007 mise en accessibilité également obligatoire lors de travaux de voirie

**Communauté**  
d'**agglomération**  
*du* Pays  
**Voironnais**

CIC du 03.11.21



***Comité d'itinéraire cyclable***  
***Travail sur la liaison St-Aupre-Voiron***





# Rappel : Le comité d'itinéraire

**Comité d'Itinéraire Cyclable** mis en place pour étudier et aménager un axe de déplacement vélo d'un point A → B, sur plusieurs communes

Il assurera un **regard d'ensemble**, sera garant des continuités cyclables

## **Rôles / Missions**

**Définir les besoins, les contraintes** du projet dans l'intérêt communautaire du projet

**Suit et valide** les étapes du projet

Fait les **liens, la diffusion d'informations** en interne avec la commune.

Le projet doit :

- Alimenter les projets des communes
- Les projets communaux doivent se connecter au CIC

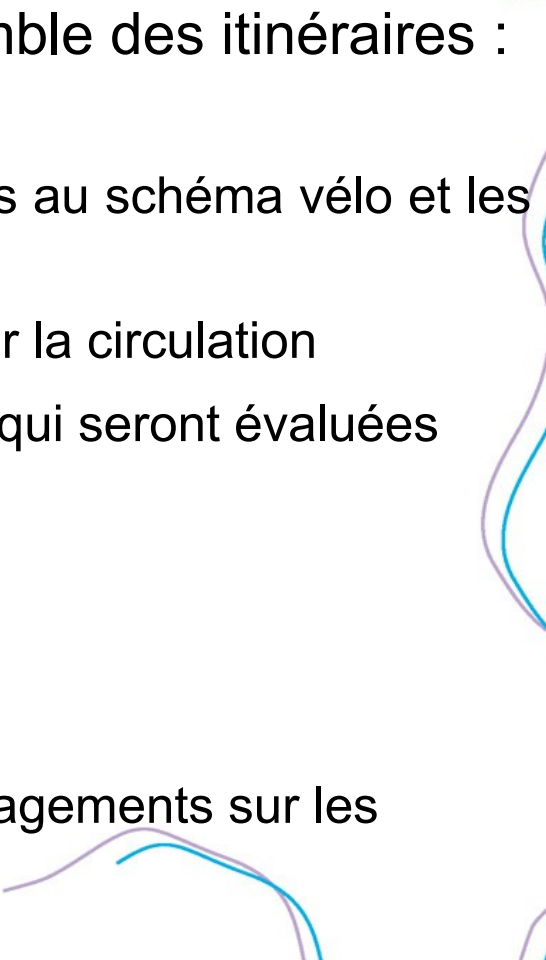
Prépare les concertations / présentations aux riverains et anime les temps forts en commune avec le Pays Voironnais

Lorsque le CIC est composé de plusieurs projets dont les Mouvrage sont différentes le CIC assure **les coordinations** de projets





# Objectifs

- **Lancer une étude de faisabilité** sur l'ensemble des itinéraires :
    - Définir une feuille de route
    - Confirmer les postulats d'aménagements prévus au schéma vélo et les chiffrer
    - D'évaluer les impacts de ces aménagements sur la circulation
    - De proposer, le cas échéant, d'autres solutions qui seront évaluées
  - **Les préalables**-Objectifs de la réunion :
    - Validation des tracés à étudier
    - Recensement des opportunités / Projets d'aménagements sur les communes
    - Définition du calendrier
- 

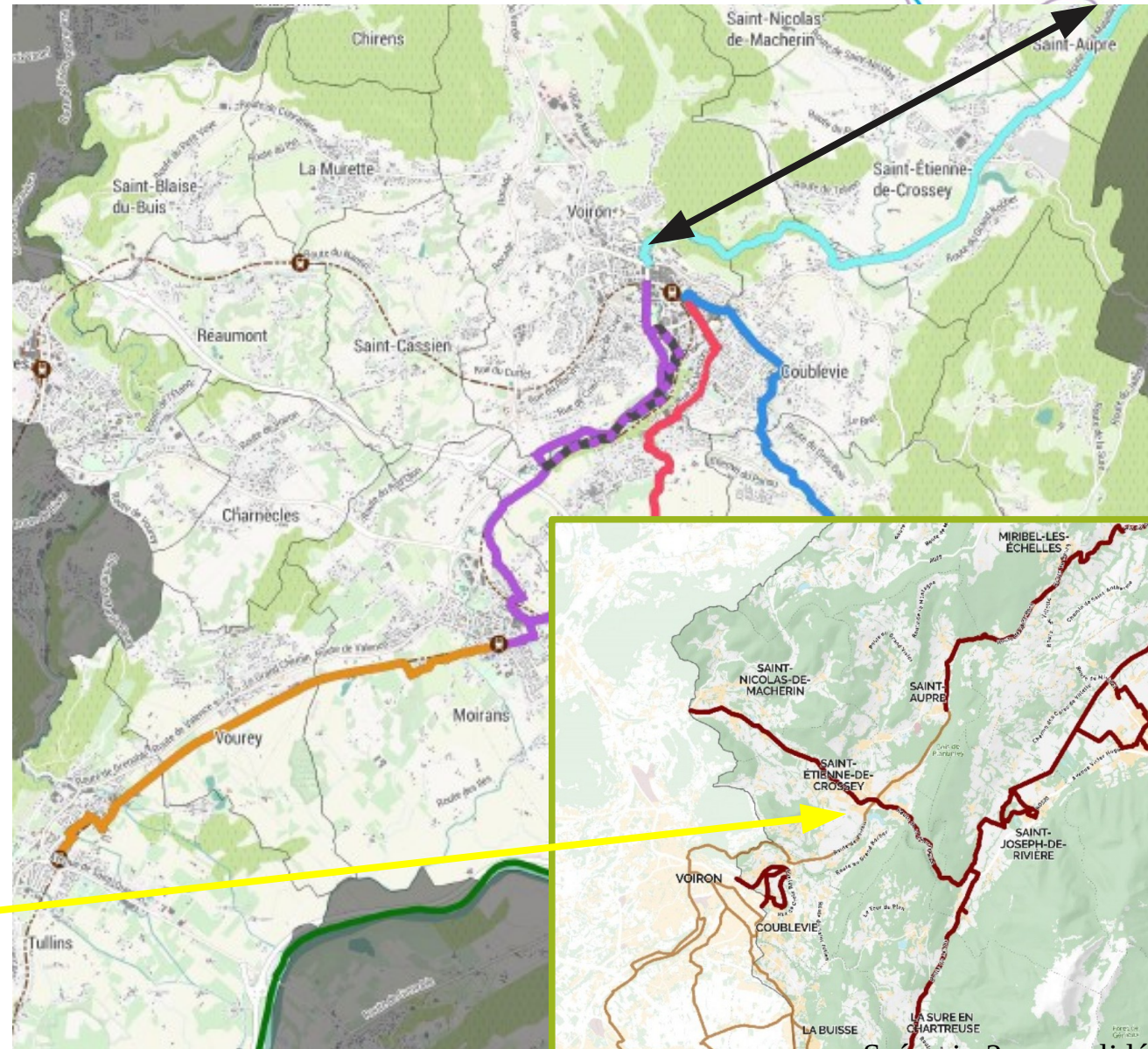
# Rappel des enjeux

## Liaison St Aupre – Voiron

- Objectif : Rabattre les habitants de St Aupre et de St Etienne de Crossey sur Voiron et les connecter aux autres liaisons

Un tracé encore non défini

- Enjeu par rapport au schéma cycle du Parc de chartreuse



Scénario 2 non validé

# Phases de travail

2021

2022

## 1-Phase préparatoire

Etat des lieux des projets en commune  
Valider les tracés à étudier

## 2-Phase d'études de faisabilité

Scénario d'aménagements  
Chiffrages  
Validation du tracé et  
du scénario d'aménagement

A partir de septembre-2022, si consensus politique

2030

## 3-Phase d'études technique

Lancement Maîtrise d'œuvre

## 3-Phase de travaux

Lancement marché de travaux  
Planification des travaux  
En collaboration avec les communes





# Lancement du marché d'études de faisabilité

- Rappel des objectifs
  - Par le biais d'une analyse multicritères, le BE présentera les avantages et inconvénients de chaque itinéraire étudié.
    - Tracé des itinéraires
    - Typologie des aménagements et impacts sur les mobilités
    - Coût investissement et fonctionnement
- Lancement étude Janvier 2022 (durée estimée 6 mois)
- Plusieurs itinéraires/scénarios proposés suite à l'étude.
  - Validation attendue
- Résultats attendus :
  - Cahier des charges des aménagements sur les itinéraires à déclencher au gré des opportunités, des budgets et des obstacles levés

# Tracés proposés à valider

- St Aupre-St Etienne de Crossey

→ Pour rappel 1 ou 2 variantes peuvent être étudiées par le bureau d'études

→ Est-ce que projets communaux en lien ou qui viendrait impacter ces tracés ?





# Tracés proposés à valider

- St Aupre-St Etienne de Crossey

1

RD49

Travail avec le département

- Trafic
- Faisabilité/contrainte
- Objectif du département



Desserte plus large : Habitants de la Rossetière et des habitations au Nord de St Etienne



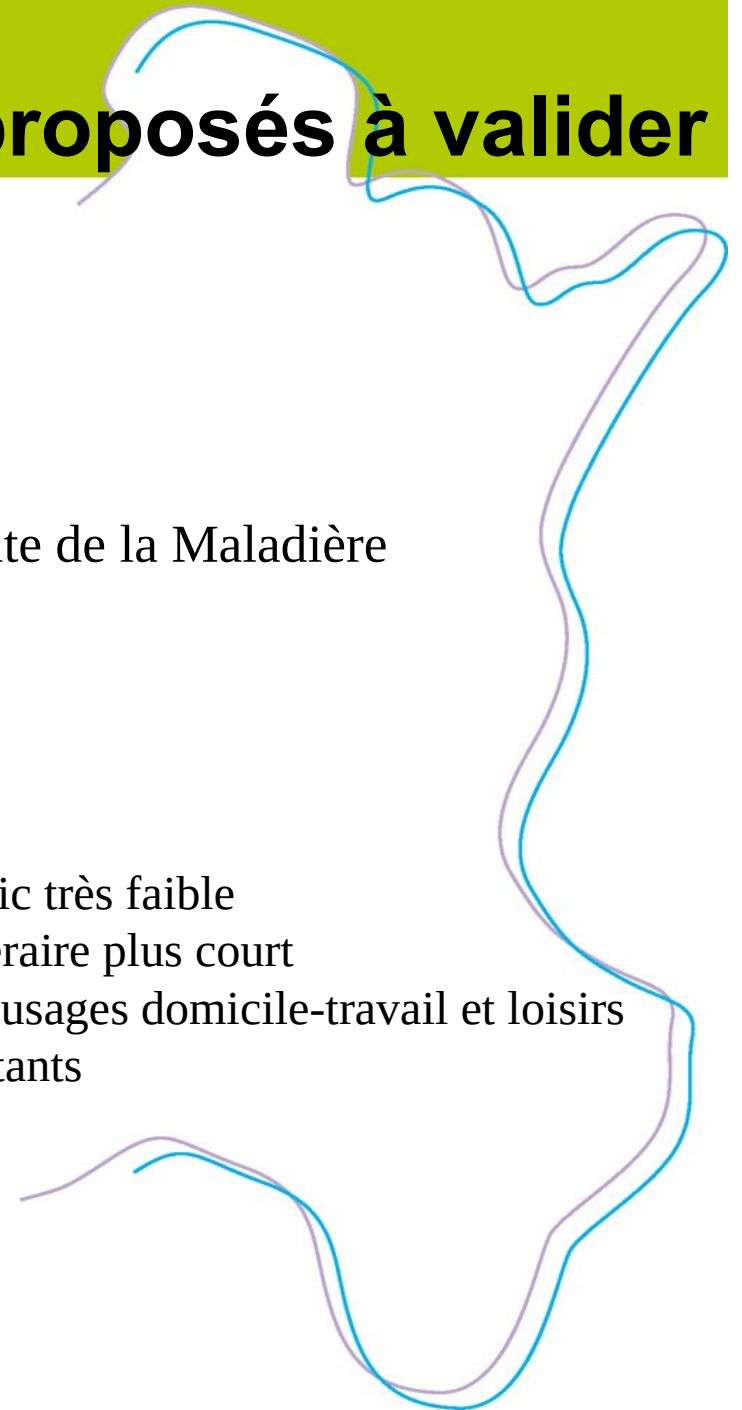
Trafic élevé  
Sécurisation des cyclistes non optimal

2

Route de la Maladière



Trafic très faible  
Itinéraire plus court  
Des usages domicile-travail et loisirs existants





# Tracés proposés à valider

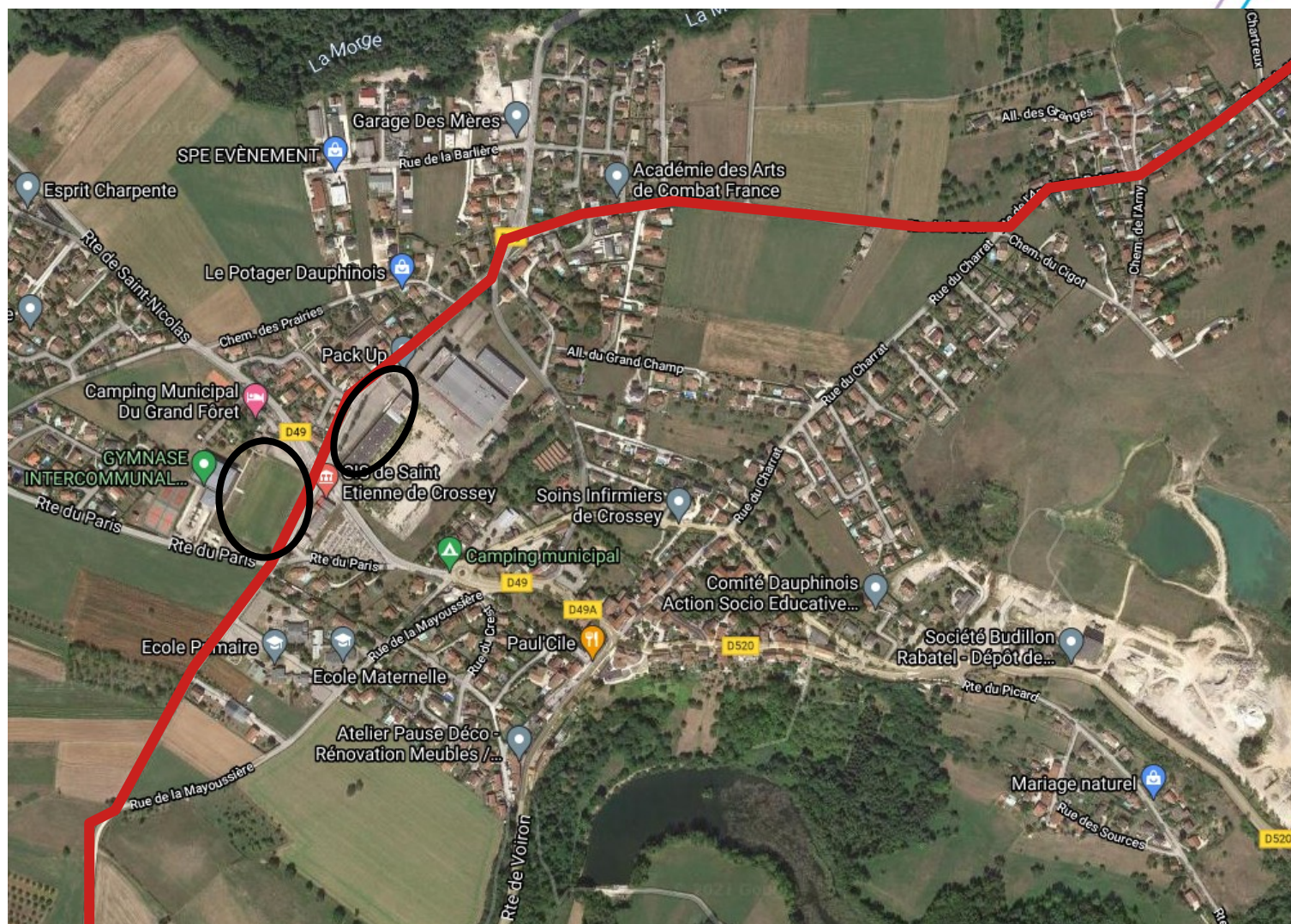
- Traversée de St Etienne de Crossey

L'itinéraire :

- Si arrivée par le Charat : Route de la Tour
- RD49- Rue des Tilleuls
- Rue du Stade

Les + de l'itinéraire :

- Desserte du Stade
- Desserte de la future piste de vélo école
- Sécurisation de l'accès à l'école primaire





# Tracés proposés à valider

- St Etienne de Crossey – Croix Bayard

L'itinéraire :

- Passage par les écuries de Crossey
- RD 520

Un itinéraire sécurisé qui évite une grande partie de la RD

Attention :

- Sécuriser Point dur : Carrefour de la Croix Bayard + passage RD 520
- Réserver foncier chocolaterie Bonnat
- Partage d'accès avec les agriculteurs





# Tracés proposés à valider

- Croix Bayard-Voiron/Coublevie

1

RD 520

Piste cyclable existante en montant

Arrivée centre de Voiron

2

RD 128

Connexion aux autres liaisons du schéma :

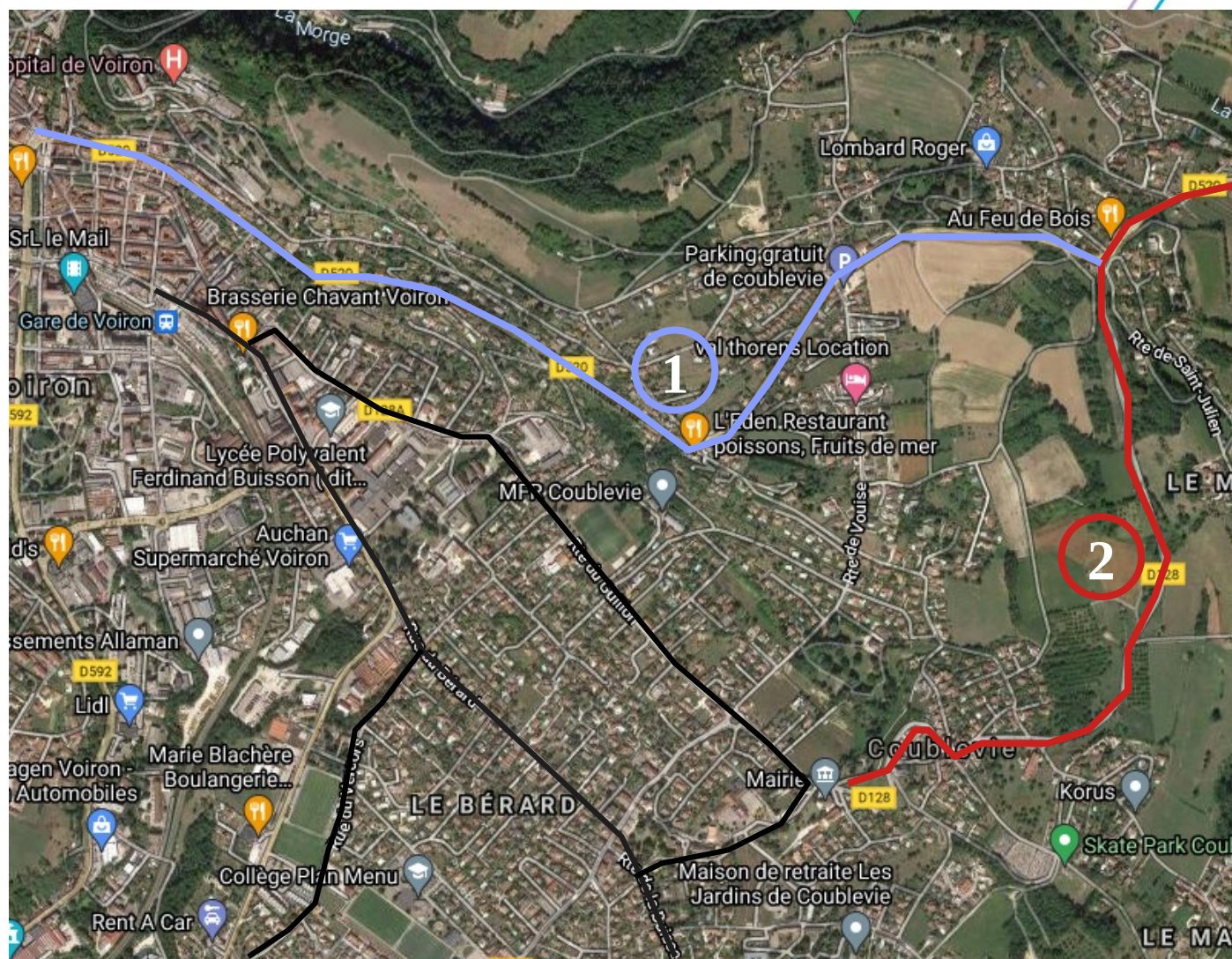
- Rabattement Gare et Plan Menu
- Rabattement Centr' Alp

**Travail avec le département**

**-Trafic**

**-Faisabilité/contrainte**

**-Objectif du département**







# Partage des coûts

- **Maîtrise d'ouvrage**

Compétence CAPV sur les études

A déterminer sur les travaux hors domaine de compétence (site propre)

- **Coût**

- **Phase 1** : Études de faisabilité : CAPV

- **Phase 2** : Étude Maîtrise d'œuvre : CAPV

- **Phase 3** : Travaux

- Sur voie verte et pistes cyclables : 100 % CAPV

- Sur autres aménagements cyclables : Financement CAPV avec participation des communes selon tableau de répartition vu en COFIL du 25/01/2021

- Sur RD : Co-financement département / CAPV